



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE À L'INTERPELLATION

Auteur	Melanie Burgener, Martin Kalbermatter, Marie-Claude Schöpfer-Pfaffen und Stefan Lorenz, neo - Die sozialliberale Mitte
Objet	(Unwetter_R3) Lessons Learned und Best Practices aus den Unwettern 2024
Date	10/09/2024
Numéro	2024.09.255

En collaboration avec le DSSC et le DMTE

L'organe cantonal de conduite (OCC) a déjà tiré les premiers enseignements et les a intégrés dans ses processus de conduite. En parallèle, le processus de récolte des retours d'expériences des partenaires de l'OCC engagés lors des intempéries des 29-30.06.2024 est en cours de consolidation. Conformément à la base légale, à savoir l'article 14 de l'ordonnance sur la protection de la population et la gestion des situations particulières et extraordinaires (OPPEX), l'OCC adressera dès que possible un rapport au Conseil d'Etat présentant les enseignements tirés des événements et les recommandations à mettre en œuvre afin de renforcer l'état de préparation du canton et des communes face à ce type de catastrophes.

Ces expériences seront dès lors partagées lors de la formation des membres des états-majors communaux/régionaux ainsi que lors des journées annuelles de la protection de la population regroupant tous les partenaires de la sécurité. Le but étant que toute la chaîne sécuritaire puisse bénéficier des enseignements tirés et les intégrer dans leur planification et processus.

La gestion des divers gros événements de ces dernières années a démontré clairement l'efficacité et l'efficacité du système cantonal de gestion de crise. Les états-majors communaux, lors des intempéries de juin 2024, ont fourni des prestations de qualité et ont su gérer les problématiques qu'elles avaient sur leur territoire. L'OCC a été appelé en appui et a apporté le soutien nécessaire aux demandes effectuées.

Un point essentiel concerne la capacité à durer des organes de conduite, ceci à tous les niveaux. Dans ce cadre, les ressources à disposition doivent être consciencieusement analysées par chaque entité concernée.

Conséquences sur la bureaucratie : aucune

Conséquences financières : aucune

Conséquences équivalent plein temps (EPT) : aucune

Conséquences RPT : aucune

Sion, le 19 septembre 2024